

## **Conseil d'école du 30 juin 2020** **RPI MASLEON/SAINT-DENIS DES MURS**

Le conseil d'école s'est déroulé à l'école de Masléon en présence de :

Pour la municipalité de Masléon : M. Nadaud, adjoint.

Pour la municipalité de Saint-Denis des Murs : M. Touzet, maire, Mmes Moreau et Dumas, conseillères, M. Lehmann, adjoint.

Les D.D.E.N Mmes Kocwien, Jumeau et Breillou

Les représentants des parents d'élèves : Mmes Vilatte, Benbrahim et M. Chemin.

Les enseignants : Mmes Carpenet, Dufaure et M. Roulier

En début de conseil, Mme Carpenet a souligné, l'accueil de nouvelles personnes au sein du conseil d'école, avec la présence de membres du conseil municipal de Saint-Denis des Murs dont, le maire M. Touzet et un adjoint M. Lehmann et des conseillères municipales, Mmes Moreau et Dumas ; tous étant à la commission des affaires scolaires. Il a été ensuite souhaité la bienvenue à tous les membres du conseil d'école. Mme Carpenet a précisé que celui-ci se tenait tardivement, en raison des circonstances exceptionnelles de cette fin d'année scolaire et le doute de pouvoir le tenir quelques semaines au préalable.

### **Confinement et fin d'année scolaire**

Ensuite, il a été rappelé les mesures prises, souvent dans l'urgence et revues plusieurs fois, afin de poursuivre l'année scolaire, suite au confinement du 16 mars au soir. En premier, les enseignants ont tenu à remercier les parents, sans qui, le travail à distance n'aurait pas pu avoir lieu et pour l'aide qu'ils ont apporté à leur enfant. Les enseignants ont également remercié les municipalités qui se sont adaptées à toutes leurs demandes et le personnel communal, très sollicité dans ce contexte, comme les personnes supplémentaires recrutées. Les enseignants ont indiqué le soutien, durant cette période, de leurs supérieurs hiérarchiques qui se sont montrés réactifs, à leurs côtés, pour les accompagner et les aider face aux changements successifs à mettre en place rapidement.

Mme Carpenet a dressé un rappel des différentes étapes de cette période et dit qu'au regard des protocoles successifs très précis et contraignants à respecter, des capacités d'accueil dans les classes réduites, l'accueil des élèves avait été réalisé en essayant de répondre au mieux aux demandes souhaitées par les familles.

- Le 12 mai, il a été nécessaire de créer des groupes, pour accueillir les élèves, dont les parents acceptaient le retour en classe. Le travail à distance de M. Roulier, étant personnel vulnérable, a nécessité l'accueil de tous les élèves sur le site de Saint-Denis des Murs. M. Roulier a tenu à remercier, à nouveau, ses collègues, les deux municipalités et leurs personnels, d'avoir été réactifs et su pallier son absence pendant un mois.

- le 2 juin : accueil possible de tous les élèves avec un système de rotation de groupes et un protocole qui restait très contraignant. A Saint-Denis, à compter du 3 juin, il a été mis en place un dispositif 2S2C par les municipalités pour permettre de répondre au mieux à tous les parents qui en feraient la demande, dans le respect du protocole. Ce dispositif a été possible grâce au recrutement de personnel supplémentaire et l'aménagement de la salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Denis des Murs. M. Touzet a indiqué l'embauche de trois personnes pour deux mois et rappelé l'achat de matériel supplémentaire (masques, gel hydro-alcoolique). Une aide de l'État sera perçue pour ce dispositif 2S2C.

- le 22 juin : retour à l'école obligatoire et respect d'un protocole allégé. Il a été demandé l'organisation de groupes qui ne se mélangent pas, de fonctionner avec de nouvelles activités et de faire en sorte que les élèves aient plaisir à se revoir. Les élèves de maternelle ont pu retrouver des jeux collectifs et dans la cour, les jeux de récréation ont pu être à nouveau partagés.

A Saint-Denis des Murs, l'accueil 2S2C perdure car au regard des distances à préserver, la salle de CP/CE1 ne peut accueillir que 19 élèves. De même, en raison de l'effectif très élevé en maternelle, ce dispositif permet de réaliser des groupes pour des activités sportives ou peindre la fresque. Cette dernière, s'est enrichie de nombreux dessins, grâce aux conseils et l'aide de Mme Chaigneau, qui était professeure d'arts plastiques. Tous les élèves de Saint-Denis sont sollicités pour y participer. Une photo sera prise avec eux en souvenir de cette œuvre collective.

A partir de cette date du 22 juin, l'école de Masléon a été rouverte. M. Roulier indique avoir retrouvé une situation quasi normale dans l'école. Les gestes barrière sont maintenus même si des activités de cour avec matériel sont autorisées (tir à l'arc, molki...).

Les enseignants ont ensuite expliqué, comment ils ont assuré la continuité pédagogique des élèves du RPI: Pour Saint-Denis, la communication avec les familles s'est faite par mail, le blog du RPI et le blog « maternelle » mais aussi appels téléphoniques et sms. Mme Dufaure a précisé que le blog « maternelle » était un E.N.T. et qu'il n'était en ligne, que pour une année scolaire, avec une autorisation annuelle. Donc, ce qui était accessible va être enlevé pour être recommencé l'année prochaine. Les parents présents ont fait part que leurs enfants avaient eu plaisir à le consulter et ont remercié Mme Dufaure pour ce travail conséquent.

Les enseignantes ont aussi indiqué qu'un plan de travail était envoyé, chaque semaine, dans lequel tout n'était pas à imprimer.

D'autres remarques ont ensuite été dites autour du travail transmis :

☞ Travail de l'élève possible sur papier libre indiqué par les enseignants.

☞ Documents lisibles pour les élèves du CP-CE1 car les consignes s'adressaient à eux, comme en classe. A ce stade de l'année, les élèves avaient déjà l'habitude de lire seul des consignes.

☞ Le retour régulier de travail de la part des parents et un suivi régulier de presque tous les élèves du RPI.

☞ Parents souhaitant suivre le travail de leur enfant davantage à l'aise avec le support écrit et qui préféreraient imprimer les documents.

☞ Enfants lecteurs pouvant suivre le travail donné plus facilement sur une feuille que sur un écran.

☞ former davantage, au sein des classes, les élèves à l'utilisation du numérique. M. Nadaud a rappelé qu'à l'école primaire, les élèves devaient apprendre à utiliser cet outil et acquérir le premier référent numérique à valider à la fin du CM2.

☞ La possibilité d'imprimer à la mairie si une famille ne disposait pas d'internet. (une seule famille dans ce cas sur le RPI).

☞ La possibilité, par la suite, quand les enseignants ont été présents de venir chercher les impressions. Par exemple, dès la troisième semaine de classe à la maison, des parents ont pu avoir les documents imprimés car les enseignants accueilleraient des élèves de parents prioritaires.

☞ Des liens en ligne proposés pour des jeux éducatifs, ou des vidéos sur un thème. Mme Carpenet a indiqué avoir inscrit l'école à une classe CNED et ouvert un compte sur le site « Lumni » pour accéder à des documents. M. Nadaud a expliqué que ces supports pourraient à l'avenir servir de base de travail et qu'il sera utile d'y habituer les élèves.

☞ M. Chemin a indiqué que durant cette période, les parents étaient eux-aussi, pour certains, en télétravail et la nécessité de partager les écrans. Or, bien souvent, les familles ne disposent que d'un seul ordinateur.

☞ L'accès à internet de certaines familles uniquement sur un téléphone.

☞ M. Roulier a expliqué que, pour Masléon, il a fait le choix d'utiliser le blog de l'école après s'être assuré, auprès des élèves, que tous avaient une connexion internet. Le plan de travail a évolué grâce aux remarques des parents qui ont permis d'essayer d'adapter au mieux le travail demandé. (quantité, couleurs pour savoir ce que les élèves devaient faire seul, texto ou appel des élèves si difficultés...). Après les vacances, la mise en place de Visio à partir de la plate-forme du CNED (ou autre moyen pour l'élève qui a fait une demande car la connexion ne permettait pas ce type de communication). Ceci a permis de renouer le lien visuellement et de faire un retour direct sur le travail des élèves et de réaliser des séances d'apprentissages ou de la lecture.... Toutefois, il a été rappelé que d'autres moyens existent sur d'autres sites peut-être davantage stables que celle du CNED mais celle-ci est sûre.

Enfin, les trois enseignants ont souligné à nouveau, qu'après une période d'essais, la réussite n'avait été possible qu'avec l'aide et l'implication des parents. Ils ont indiqué avoir eu beaucoup de retours, en principe, du travail effectué et apprécié d'avoir pu garder le contact avec tous leurs élèves. Cela n'a pas été

toujours le cas sur d'autres écoles. Mme Vilatte a ensuite tenu à remercier, en retour, les enseignants pour leur communication et la qualité de leur travail transmis.

Les enseignants ont indiqué que cette période les avait amenés à échanger davantage entre eux et qu'en conseils de maîtres, ils avaient cherché comment maintenir au mieux la poursuite des apprentissages.

Les membres du conseil ont ensuite réfléchi aux choix à privilégier si de nouveau, on devait être confrontés à une situation similaire. Les enseignants ont précisé qu'il s'agissait d'une réflexion menée également chez leurs supérieurs hiérarchiques. Il a été ainsi envisagé de :

- Revoir les supports et outils utilisés au sein des classes : par exemple un manuel de lecture complet qui pourrait être emporté et utilisé aisément comme un fichier de mathématiques. L'achat d'autres manuels facilement manipulables et consultables, toujours avec l'idée d'éviter si possible des photocopies ou au moins d'en diminuer le volume.

- Développer la manipulation et l'usage en classe par les élèves des tablettes, ordinateurs et TBI.

- Utiliser davantage internet avec les familles, communiquer dès la rentrée par ce biais. Vérifier les adresses internet et toutes les fois que cela sera possible, dématérialiser les communications. Communiquer pour cela avec les parents par mail et sur le blog du RPI afin d'en prendre l'habitude. Mme Carpenet a souligné qu'il était délicat d'enlever le support cahier pour des jeunes élèves qui découvrent et apprennent le rôle de l'écrit. Donc, il y aura toujours l'utilisation du cahier de liaison.

### **Coopérative scolaire :**

A Masléon, le solde est de 750 euros. Des chèques vont être amenés à la banque, mais M. Roulier attendait de voir si le tirage de la tombola FOL aurait bien lieu. Une somme de quarante euros a été dépensée pour l'achat d'une cible et vu son succès, il n'est pas impossible qu'il y ait un autre achat pour proposer une autre activité sportive l'année prochaine.

A Saint-Denis des Murs, le solde est de 665 euros. Un chèque de la tombola FOL reste à encaisser de vingt euros. Hélas, lors de cette souscription rien n'a été gagné sur les deux écoles.

Il n'y a pas eu de photos scolaires cette année, donc pas d'apport financier lié à cette vente. Mais depuis le mois de février, il n'y a pas eu non plus de dépense. Les sorties scolaires prévues ont été annulées, ce fut le cas de celle envisagée au moulin du Got, de la visite de la tannerie, de celle de la ville de Saint-Léonard et du voyage de fin d'année. Les enseignantes espèrent reconduire ces séances l'an prochain.

Mme Dumas, au nom de l'association Léon et Denis a remis aux enseignants deux chèques au profit des coopératives scolaires. Elle a, elle aussi, mentionné que des animations de l'association avaient été annulées. La somme reversée aux coopératives provient des ventes des chocolats, de celles de l'objet personnalisé et du bénéfice du loto. Le montant reversé à chaque école a été calculé au prorata du nombre d'élèves. Il a été de 763 euros pour la coopérative de Saint-Denis des Murs et de 237 euros pour celle de Masléon. Les enseignants après l'avoir remerciée, ont souhaité que cette somme puisse être utilisée pour financer des sorties culturelles ou sportives. Monsieur Roulier en a profité pour remercier également l'association pour l'achat des dictionnaires offerts aux élèves du CM 2 partants au collège. Ces dictionnaires seront remis par la présidente de l'association ce jeudi 2 juillet.

### **Organisation pédagogique de la rentrée scolaire 2020 :**

Les inscriptions ont été reçues par mail et à ce jour, sous réserve d'inscription ou départ durant l'été, il y a :

- trois inscriptions d'élèves en petite section

- une inscription en moyenne section

- une inscription en CM1

- trois départs en maternelle, un en CP et un en CM2 suite à des déménagements de parents.

A Saint-Denis des Murs :

☞ classe maternelle de Mme Dufaure : 25 élèves = 3 PS 10 MS 12 GS

☞ classe du CP/CE1 de Mme Carpenet : 23 élèves = 16 CP 7 CE1

A Masléon :

☞ classe de M. Roulier : 20 élèves = 11 CE 2 4 CM 1 et 5 CM 2

Madame Sintre ne sera plus la décharge de M. Roulier dans le cadre du dispositif PIAL. Elle a obtenu un poste à l'école maternelle de Saint Léonard. Mme Reilhac Claire, AESH, reviendra à la rentrée à l'école de Masléon.

**PEDT :**

A Masléon, le PEDT est reconduit pour une période de trois ans avec les interventions des animateurs habituels mais aussi celle de Madame Robin Stéphanie et éventuellement celle d'une association de Masléon pour proposer un jardin pédagogique. Une demande a été faite pour déplacer l'horaire du jeudi en fin de journée.

**Questions diverses :**

- Les parents d'enfants entrant en sixième au collège de Saint Léonard de Noblat ont été informés d'un changement d'organisation à compter de la rentrée prochaine. Le nouveau principal, Monsieur Defaye, accueillera uniquement les élèves le mardi 2 septembre. Les parents seront reçus ultérieurement, lors d'une réunion en soirée, afin de leur présenter « leur métier de parents de collégiens ».

- La liaison CM 2 sixième s'est déroulée différemment mais les PPRE passerelle ont bien été réalisés.

- Les séances de piscine se dérouleront le jeudi matin de 10 h 30 à 11 h 30 à partir du 10 septembre. Monsieur Lecerf, parent agréé, ne pourra plus accompagner et il a été remercié pour son aide durant plusieurs années. Les enseignants sont donc à la recherche de parents volontaires et intéressés afin de ne pas devoir annuler de séances au cas où les personnes ayant cet agrément ne soient pas disponibles. Deux parents le possèdent déjà et ils ont été remerciés, eux-aussi, de bien vouloir continuer à la rentrée. Il y a deux types d'agréments et pour l'un d'eux, savoir nager n'est pas obligatoire. Nous contacterons les parents, dès la première semaine de classe, pour connaître celles et ceux qui voudraient éventuellement passer ce test et pourraient venir au créneau piscine du jeudi matin.

- Mme Jumeau a indiqué que Mme Mondit se joindrait à elle pour être DDEN sur l'école de Saint-Denis des Murs. Cette annonce a été accueillie très favorablement.

\_ Madame Breillou, DDEN de l'école de Masléon, remettra aux CM 2, ce jeudi 2 juillet, les Fables de La Fontaine, dans le cadre de l'opération menée par l'Education Nationale, chaque année, auprès des élèves de CM 2.

La séance a été levée après avoir souhaité un bel été à chacun et avoir remercié tous les membres pour leur présence et leur participation.



Pour les parents d'élèves  
Aurore Vilatte



Pour les enseignants  
Joëlle Carpenet